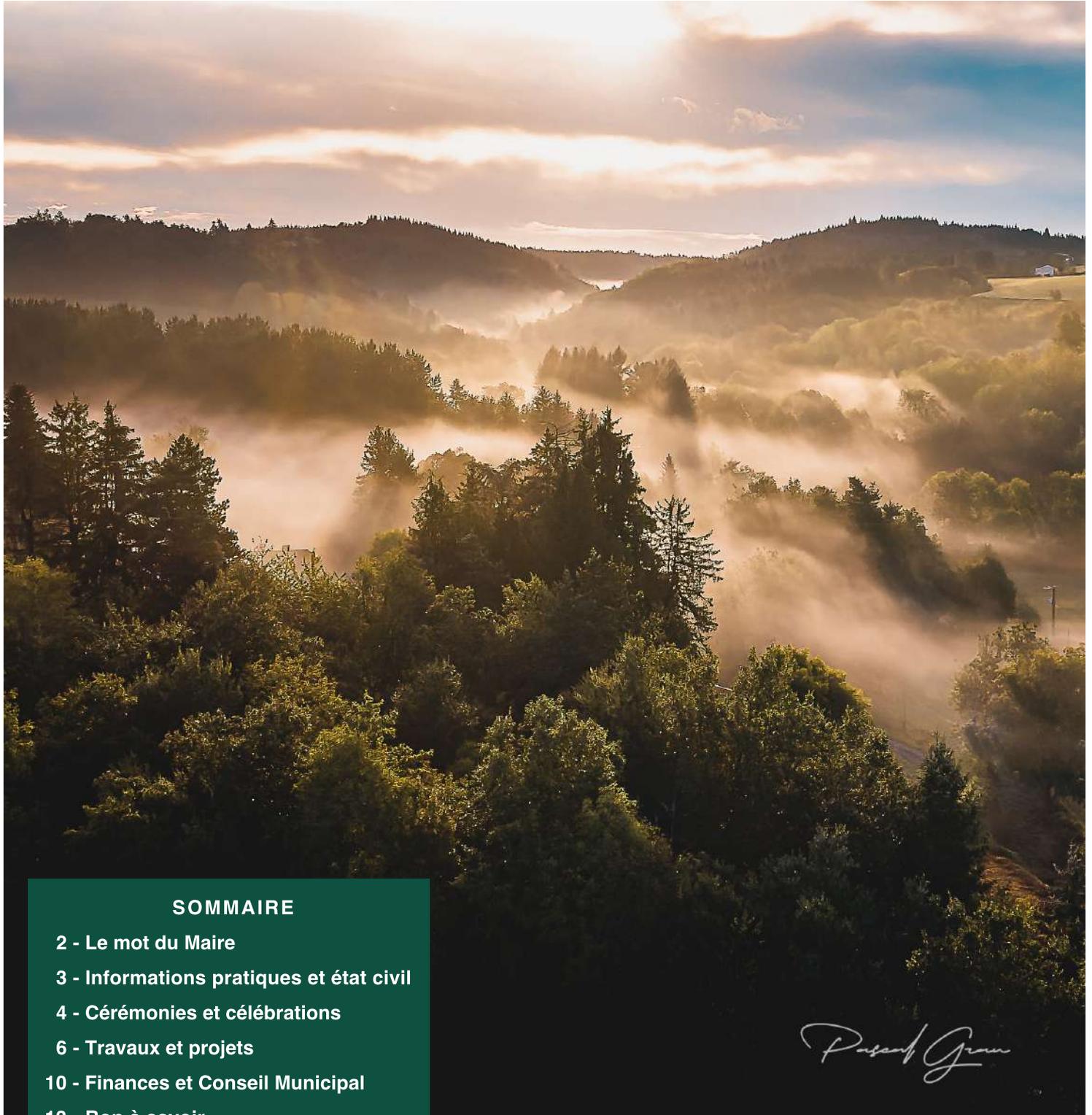




BROUSSE

BULLETIN
MUNICIPAL 2023



SOMMAIRE

- 2 - Le mot du Maire
- 3 - Informations pratiques et état civil
- 4 - Cérémonies et célébrations
- 6 - Travaux et projets
- 10 - Finances et Conseil Municipal
- 13 - Bon à savoir
- 14 - Vie locale
- 19 - Nos associations
- 24 - Agenda 2024

Pascal Gruen



Le mot du Maire

L'année 2023 se termine mondialement dans la confusion. Les conflits politiques et géopolitiques se multiplient et la religion vient envenimer le débat. La France, sûre d'elle et incapable de faire respecter ses règles et institutions veut se faire malgré tout le « gendarme du monde » avec parfois beaucoup de maladresses et de discours contradictoires.

Ces conflits ont de singuliers prolongements dans notre pays, masquant ainsi la faiblesse d'un Etat dont les dirigeants n'ont aucune réelle majorité pour gouverner. La démocratie n'est plus qu'un mot laissant place ainsi à un régime de plus en plus autoritaire, pour preuve l'utilisation du 49-3 devient monnaie courante. L'épisode « COVID » aura été un formidable test pour installer une gouvernance par la peur. Peur de l'autre, peur du virus, peur de l'avenir, peur des phénomènes climatiques... le tout savamment distillé par un monde médiatique complaisant. La société n'a jamais été autant divisée et les tensions aussi vives ! C'est dans ce contexte que nous prenons de plein fouet les conséquences du désengagement de l'Etat. Le transfert des compétences, sans les moyens décisionnels et financiers qui auraient dû l'accompagner met nos collectivités locales face à des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre.

J'en veux pour exemple le PLUI qui nous a été imposé, alors que nous n'avons aucun pouvoir décisionnaire sur sa gestion (à chaque révision nous devons nous soumettre aux exigences de la DDT notamment). La manœuvre consiste à faire croire aux élus locaux qu'ils sont maîtres des décisions.

A l'échelle de notre commune, malgré les embûches, nous poursuivons notre politique d'investissement. Le projet de l'ancienne poste, après quelques ajustements et un peu de retard est bien sur les rails.

Il me tient particulièrement à cœur de saluer la belle dynamique qui s'est développée dans la vie associative de la commune. Le retour de nombreuses manifestations conviviales, et la fréquentation qu'elles suscitent est un formidable moteur pour la cohésion de notre territoire, et la lutte contre l'isolement de certains.

Affranchissons-nous des comportements individualistes, bannissons les commérages et les « guéguerres » puériles. Arrêtons de penser que tout s'achète dans ce monde de l'argent roi !

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et que 2024 marque le retour de la sérénité !

« Depuis que le respect d'autrui a été remplacé par la considération de soi-même, l'intérêt particulier a pris généreusement le pas sur l'intérêt général ».

Sébastien Dugnas



INFORMATIONS PRATIQUES

Municipalité

Permanence du Maire

M. Sébastien DUGNAS reçoit le vendredi de 16h à 18h sur rendez-vous.

Permanences des adjoints

Marilyn ECHALIER, Gilles FOUGERE

et Roseline GRAZON sont présents en mairie :

Mardi de 15h à 18h

Vendredi de 9h à 11h30.

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Mardi : de 15h à 18h

Vendredi : de 9h à 11h30 et de 16h à 18h

Tél : 04 73 72 23 79

Mail : brousse-mairie@wanadoo.fr

Site internet : www.brousse63.fr

Bibliothèque

Ouverte le mardi de 17h30 à 18h30.

bibliotheque.brousse@orange.fr

Tarif de location de la salle des fêtes

- 50 € pour les associations de la commune (participation aux fluides).
- 200€ pour les personnes privées de la commune (150€ sans la cuisine).
- 250 € pour les personnes privées extérieures (200€ sans la cuisine).

Suivez en direct la vie de la commune,
trouvez les informations municipales
et tous les renseignements pratiques
sur le site : www.brousse63.fr
Flashez ce code



ÉTAT CIVIL

Naissances

24 janvier à Thiers : Samuel Luiz Dominique HOMEM, fils de Fabrice et Raphaëlle de Bouteix.

6 avril à Issoire : Maël, Serge TRUANT, fils de Valentin et Christelle de Authérat.

11 mai à Issoire : Cameron, Alain, Arnaud VANNOBEL, fils de Jean-Baptiste et Manon de Montboissier.

8 août à Thiers : Achille PRIMPIER, fils de Gaston et Susie du Perrier.

Mariages

27 mai
Aude CHRISTOPHE et Damien GACOIN de Fougère

Décès et inhumations

Berthe BARLAND née MASSACRIER, décédée le 14 janvier à Saint-Jean-des-Ollières.

Suzanne POMEL née VAISSE, décédée le 17 mars à Issoire.

Huguette BARTIN née DUCHER, décédée le 25 avril à Issoire.

Paulette RAYMOND née COGNAT, décédée le 18 juillet à Billom.

Marie-Thérèse BATISSE, décédée le 22 septembre à Lyon.

Annick PYÉE née BAUDET, décédée le 4 novembre à Toulouse.

Jeannine CHAVAROT née ROUVET, décédée le 22 novembre à Montboissier, Brousse.

CÉRÉMONIES ET CÉLÉBRATIONS

Vœux et galette 2023

Le 15 janvier 2023, une centaine de Brousois s'était réunies dans la salle des fêtes pour célébrer la nouvelle année. À cette occasion, notre maire et quelques conseillers ont fait un bilan rapide des travaux de l'année passée (travaux de restauration de l'église et réfection de la voirie) et exposé les projets de cette nouvelle année (réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste). Notre conseiller Départemental Éric Dubourgnoix s'était joint à l'équipe afin de présenter

son travail d'élu au sein du département et d'évoquer l'aide apportée par Sébastien Dugnas, son suppléant. Notre maire a ensuite clos l'intervention par un appel à la mobilisation et en invitant la population à une réunion publique le mercredi 18 janvier afin d'organiser à nouveau la lutte contre une nouvelle menace de fermeture de classe sur notre RPI. Les parfums de la cuisine avaient mis tout le monde en appétit et c'est donc avec enthousiasme que la galette des rois confectionnée par "délice des anges" a été accueillie.



En 2024, retrouvons-nous à nouveau pour assister aux vœux du maire le 21 janvier à 15h dans la salle des fêtes. Merci de penser à vous inscrire en mairie avant le 14 janvier.



Cérémonies et célébrations

Habitants de la commune, Sapeurs-Pompiers de Saint-Jean-des-Ollières et quelques écoliers se sont retrouvés lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Hommage a été rendu devant le monument à tous les combattants morts pour la France.



CÉRÉMONIES ET CÉLÉBRATIONS

Chorale d'Echandelys



Le dimanche 18 décembre, pendant que se jouait l'avenir footballistique de la France (à savoir, la coupe du monde de foot au Qatar), notre petite église de Brousse ouvrait ses portes pour recevoir la chorale d'Echandelys. Une quarantaine de mélomanes s'y était réunies pour l'écouter. Depuis Guy Béart, Hugues Aufray, en passant par John Lennon et Pablo Neruda, et bien d'autres encore, chants et lectures à voix haute, ont captivé l'auditoire avec un répertoire riche en messages de paix appropriés aux lieux et à la période de Noël. Après une heure de prestation, toute la troupe ; chanteur(se)s, guitariste et contrebassiste, et le public se

sont retrouvés dans la salle des fêtes où la municipalité avait organisé un petit lunch. Chacun a pu déguster des pâtisseries salées ou sucrées et trinquer à la fin de l'année avec des boissons chaudes ou froides, avec ou sans alcool, avec bulles ou sans bulles. La chorale d'Echandelys, dans sa grande générosité, nous a, à nouveau, régalez de quelques chansons, petit retour à notre enfance. Un peu de nostalgie et un bel avant-goût de Noël. À renouveler.



TRAVAUX ET PROJETS

Voirie

Cette année, la commune n'a pas engagé de dépenses pour les travaux de voirie réalisés par des entreprises extérieures, au profit de l'investissement en cours pour réhabiliter le bâtiment de l'ancienne poste. Le programme de réfection de voirie reprendra son cours sur l'année 2024. Par contre, cette année encore, une équipe de 11 bénévoles a passé la journée du 20 octobre 2023 à reprendre une partie des chemins goudronnés de la commune, avec de l'enrobé à froid. C'est avec joie que l'équipe habituelle a vu 3 nouveaux volontaires rejoindre ses rangs. Ce travail est une mécanique bien huilée qui s'articule comme suit :

Tout au long de l'année précédant les travaux, le maire, notre employé communal et les conseillers municipaux (ou bien des habitants de la commune remontant

l'information en mairie) repèrent et recensent les dégâts sur les chemins. Une semaine avant le jour J, les trous sont identifiés et marqués, et la tournée à effectuer est alors créée. Puis, vient la journée de rebouchage, où 3 équipes interviennent de la manière suivante :

La 1ère équipe part en éclaireuse avec pioches, pelles et balais, et prépare les trous pour leur rebouchage, en retaillant leurs bords, et en les nettoyant parfaitement pour une meilleure prise de l'enrobé. Entre alors en action la seconde équipe, à bord d'un poids lourd chargé du précieux enrobé. Cette équipe remplit les trous à reboucher et nivelle ces derniers par un tirage au râteau. Puis, c'est au tour de la dernière équipe d'intervenir. Elle transporte une dameuse derrière un tracteur et est également munie de balais, pelles et

râteaux. Cette dernière tasse l'enrobé et réalise les opérations de finition et de nettoyage du trou ainsi réparé. Nous tenons à vous rappeler que ces travaux sont réalisés à titre gracieux.

La municipalité remercie chaleureusement les entreprises de la commune qui mettent à sa disposition leurs matériels, engins et carburant gratuitement, et l'ensemble des volontaires et bénévoles qui interviennent lors de cette journée. Sans eux, ces opérations seraient hors budget et ne pourraient être réalisées.

Avec leur concours, cette année, c'est environ 7 tonnes d'enrobé qui ont été mises en place sur nos chemins, dans les secteurs suivants : Le Bourg, chemin entre Moulin de Chabanne et Logerie, Fougère, Coupat, Les Combes-Basses, Bouteix, Le Champel, Usclade, L'Osmeau, Les Pradeaux, Champ Martin, Fauchal, Espinassier, Lairauroux, Guimot, Authérat, Laschamp, Moulin de Veyrial et Montméat.



Adressage... Où en est-on ?

Il y a quelques semaines, un accident de la route s'est produit après le lieu-dit La Bertat en direction de Sugères. La conductrice de la voiture a perdu le contrôle de son véhicule et, après avoir mordu sur le bas-côté, celui-ci a fait un tonneau puis s'est immobilisé sur le toit, occupant toute la voie de droite. Heureusement, il n'y pas eu de blessé grave. Au moment d'appeler les secours, il a fallu dire où nous étions. Inutile d'expliquer que l'accident avait eu lieu au niveau du hameau de La Bertat sur la commune de Brousse puisqu'il n'y a aucun panneau et que peu de monde le connaît. Les gendarmes de Clermont -Ferrand, ne trouvant pas tout de suite Brousse sur la carte, ont alors demandé le numéro de la route départementale. Là aussi, on ne savait pas trop. Il a fallu du temps pour aller le chercher. Finalement, à travers cette expérience, on se rend compte qu'un adressage précis et bien utilisé s'avère important. Heureusement, le plan d'adressage de notre commune est quasiment terminé. Chaque bâtiment pouvant changer de destination s'est vu attribuer un numéro. Quelques nouveaux hameaux ont été créés, par exemple « La Fayolle Haute » pour les deux maisons plus récentes situées en bordure de la D250 en face du hameau de La Fayolle. Alors que la commune ne comptait qu'une seule rue dans le bourg, plusieurs noms de rue ont été créés : dans le bourg, à Montboissier et à Coupat. Nous aurions pu choisir des noms d'illustres Brousois décédés ou des noms d'oiseaux mais, afin d'éviter toute polémique, des noms simples et faisant référence aux bâtiments voisins ont été choisis, par exemple, route de la colonie à Montboissier. Tout ceci représente environ 460 plaques portant un numéro, elles seront bleues, comme en ville, une grosse vingtaine de plaques de rue (fixées sur un mur) ou de panneaux de rue (fixés sur un poteau), qui seront bleus aussi. A ceci s'ajoutent presque 200 panneaux indicateurs pour les hameaux. Ils complètent ou remplacent ceux déjà existants, et, enfin, quelques 130 poteaux métalliques. Pour financer tous ces équipements, une subvention

sera sollicitée auprès du Conseil Départemental afin de limiter les dépenses sur le budget communal. Les plaques portant les numéros seront distribuées à chacun des foyers de la commune et une aide sera proposée afin de les



fixer au bon endroit. Toutes ces nouvelles adresses seront inscrites dans une base locale puis nationale afin de les rendre effectives et utiles, notamment pour l'IGN (Institut Géographique National) puis pour toutes les applications de géolocalisation utilisées dans les GPS (Global Positioning System). Une démarche simplifiée devrait aussi nous permettre de faire des demandes de changement d'adresse rapidement. Donc, pas de révolution, une simple mise en conformité avec la loi. Mais, quand même, une aide non négligeable pour les secours, tous les livreurs ou les personnels de la poste, souvent intérimaires et qui ne connaissent pas le terrain. En attendant les cyclistes de chez Uber Eats, venus de très loin et livrant les repas de notre restaurant local favori. Ce serait une époque formidable. Non !

TRAVAUX ET PROJETS

Projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Poste

Comme nous l'avions évoqué lors de la présentation des vœux du Maire en 2023, le conseil municipal a délibéré en faveur de la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Poste du bourg. Suite à de nombreux rebondissements quant à son financement, n'ayant pas obtenu l'attribution des subventions espérées dans un premier temps, le projet a été remis en question car la commune ne pouvait se permettre de prendre en charge un tel investissement. Finalement, suite à une rencontre entre notre maire et la sous-préfète d'Ambert,

d'une petite cuisine, et il sera à la disposition des associations pour leurs réunions. Cette première phase de travaux devrait être réalisée en 2024.

Puis, dans un 2ème temps, le premier étage du bâtiment sera réhabilité en logement communal. Cette tranche de travaux ne débutera pas avant 2025, et l'équipe du conseil municipal travaille encore sur les plans de cet appartement.

Le projet total représente un investissement estimé à 355 000 € (maîtrise d'œuvre incluse), pris en charge à



l'attribution d'une enveloppe supplémentaire de 40 000 € de subvention nous a été allouée. Nous sommes donc heureux de vous annoncer que ce projet pourra tout de même voir le jour, bien que ces remaniements aient logiquement retardé le début des travaux.

Ce projet sera donc réalisé en 2 phases :

Dans un 1er temps, il consistera à la rénovation du rez-de-chaussée, qui sera transformé en salle des associations, car la commune manque cruellement d'un tel local à l'heure actuelle. Cet espace sera équipé

hauteur de 281 600 € par le biais des subventions (Etat, Région et Département), avec un reste à charge estimatif de 73 400 € pour la commune, qui seront financés par la contraction d'un emprunt sur 7 ans. Ce nouvel emprunt compensera l'annuité du crédit contracté pour la rénovation de l'école, qui a pris fin en 2023. Nous vous tiendrons informés de l'avancée du projet dans la prochaine édition du bulletin municipal.

L'eau des collines ... de Montboissier

Tout le monde connaît le roman de Marcel Pagnol « L'eau des collines » qui inspirera les films « Jean de Florette » et « Manon des sources » de Claude Berry. Une œuvre sombre : la tragédie des Soubeyran. À Montboissier, comme dans ces chefs-d'œuvre cinématographiques, il y a beaucoup de sources... et une fontaine qui s'arrête de couler. Sauf qu'ici ce n'est pas du cinéma mais la réalité. Ce n'est pas la belle chevrière qui a bouché la source. C'est la conduite, trop vieille, trop ci, trop là. Il y a aussi des habitants qui veulent leur eau, que la fontaine roucoule, recoule plutôt. On a aussi le génie rural, c'est à dire les



techniciens du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) du Bas Livradois. Ils connaissent l'orographie par cœur, savent mesurer la pression, localiser les fuites. Sachant que « la carte » (le captage) se trouve à 838 m d'altitude, que le château d'eau de Montboissier est à 822 m d'altitude, que la conduite fait 10 cm de diamètre, qu'un litre d'eau a une masse d'un kilo, qu'il y a 3 km entre la carte et le château d'eau, vous faites le calcul, vous trouvez 3,5 kg de pression puis vous divisez par l'âge du maire et vous trouvez que la fuite est là ... entre La Gorce et la scierie. CQFD (Ce Qu'il Fallait Démontrer). Ce n'est pas simple, Il y a de quoi en perdre la carte mais ils ont trouvé. Bravo. Pas besoin de procession. Ouf. Plus sérieusement, il y a plusieurs vannes sur cette fameuse conduite, on en ferme une, on regarde si le niveau monte à la carte et ainsi de suite avec les autres vannes. Et, après plusieurs demi-journées de

recherche, nos techniciens aidés par ceux du SIAEP ont fini par localiser les deux fuites sur la conduite qui alimente le château d'eau de Montboissier. Quelques coups de mini pelle plus tard, le vieux tuyau en fonte est découvert, il est fendu et ça fuit bien. Un pansement manchon fourni par le SIAEP est posé, on remet l'eau, ça ne fuit plus. Et voilà ! Sachant que la carte a un débit de 10 L en 2 minutes 30, que le château d'eau contient 25 m³, l'eau recommencera de couler dans 12 jours ... enfin peut être ? Bien sûr, tout ceci a un coup pour la commune (1052 euros, sans compter le terrassement) mais en mémoire de tous ces anciens qui ont trimé

pour mettre en place cette ressource, il faut l'entretenir. C'était à l'époque des chars à bœufs. A certains endroits, la conduite est au bord ou sous une route, elle subit donc le poids parfois très important de nombreux véhicules. De plus, les étés très secs peuvent peut-être faire travailler le terrain et forcer sur le tuyau. Cette conduite a été réalisée il y a très longtemps par les habitants du village. Beaucoup ne sont plus parmi nous maintenant mais certains de nos aînés peuvent encore en parler. Ils n'ont pas encore perdu la carte, encore moins la mémoire et ils peuvent vous raconter cette belle aventure. Chacun une pelle ou une pioche, un bon casse-croute et

c'est parti, quelques dizaines de mètres par jour. Parfois très peu quand il faut piocher dans les racines ou dans la roche. Les volontaires sont payés par la commune au mètre de tranchée. Les tuyaux sont aussi financés par le budget communal. On construit le captage et le château d'eau qui alimentera les maisons de Montboissier. Son trop plein, quant à lui, fournira de l'eau à la fontaine située sur la place entre l'église et l'ancien café. Depuis, le réseau du SIAEP a pris le relai et fournit l'eau potable aux maisons du village. Mais le trop plein du château d'eau permet encore à la fontaine de couler ... sauf quand il y a des fuites. Comme pour les films inspirés de Pagnol, ici aussi il y a un deuxième volet. Ce sont les variations du niveau du petit étang qui servait de lavoir, derrière l'ancienne école, toujours à Montboissier. Là aussi, il y a de quoi en perdre la carte. Mais c'est une autre histoire à lire dans le prochain bulletin peut être !

LES FINANCES

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT – BUDGET 2023

DÉPENSES - CHAPITRES	BP 2023
011 – Charges à caractère général	166 905,20 €
012 – Charges de Personnel	118 780,00 €
014 – Atténuations de charges	8 530,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	56 722,00 €
66 – Charges financières	626,00 €
67 – Charges exceptionnelles	532,00 €
042 – Opérations d'ordre	904,44 €
023 – Virement à l'investissement	16 881,80 €
TOTAL	369 881,77 €

RECETTES - CHAPITRES	BP 2023
70 – Produits des services	19 700,00 €
73 – Impôts et taxes	0,00 €
74 – Dotations et participations	144 185,77 €
75 – Autres produits de gestion courante	8 220,00 €
76 – Produits financiers	2,00 €
77 – Produits exceptionnels	13 200,00 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €
002 – Résultat antérieur	92 642,00 €
TOTAL	369 881,77 €

Le total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 369 881,77 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENTS - BUDGET 2023

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 532 915,96 €.

Les principaux investissements de l'année 2023 sont les suivants :

- Rénovation du bâtiment de l'ancienne poste
- Adressage
- Acquisition de matériel et outillage de voirie
- Acquisition d'un lave-vaisselle professionnel

Etat de la dette :

Capital restant dû en 2023 : 42 989,26 €

Montant échéance dont capital 2023 : 22 507,88 €

L'emprunt pour la rénovation de l'école est terminé.

Reste un seul emprunt (travaux d'investissement 2021 rénovation église) qui se termine en 2026.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 532 915,96 €.

Excédent de fonctionnement capitalisé : 46 320,54 €

Les principales recettes d'investissements de l'année 2023 sont les suivantes :

- Emprunt : 80 000,00 €
- FCTVA : 37 127,18 €
- RAR 2022 (subvention DETR et FIC) 35 737,00 €

Le total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 532 915,96 €

Décisions du Conseil Municipal 2023

CM du 03/02/2023

- > Le conseil municipal accepte le rajout de deux points présentés par Mr le Maire dans la partie concernant les travaux (marché de maintenance pour la rénovation de la Poste et programmation du FIC).
- > Eclairage Public. Optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public. Validation de la convention de financement des travaux et autorisation de signature. Montant estimatif des travaux : 1 400,00 € HT. Participation de la commune 140,00 € soit 10% du montant.
- > Investissement 2023 : Validation du projet de réhabilitation de l'ancienne Poste. La maîtrise d'œuvre (cabinet Duploux-Jalicon) a présenté le 25/01/2023 l'avant-projet définitif pour un montant prévisionnel de travaux (1ère tranche) estimé à 354 991,98 € HT.
- > Marché de maîtrise d'œuvre. Validation et autorisation de signature pour un montant d'honoraires de 39 049,12€ HT.
- > Investissement 2023 : demandes de subvention (DETR, Fonds Vert, FIC et Région) pour les travaux prévus à l'ancienne Poste.
- > Travaux d'entretien. Rénovation de la façade nord du garage de la Poste annulée. Travaux entretien du bâtiment communal : approbation du devis de l'entreprise Morel pour remplacement de la ventilation au sous-sol de la mairie pour un montant de 1 800,00€ HT.
- > SIVU du RPI : augmentation du prix des repas de cantine payés par les familles. Les tarifs actuels varient entre 2,80€ et 4,80€. A compter du 1er février 2023, la tarification sera comprise entre 3,25€ et 5,00€. Décision approuvée par le conseil et transmise au secrétariat du SIVU.
- > Approbation de la convention avec SOS Animaux le Broc. Service fourrière chiens et chats.
- > Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 63 (Centre de Gestion de la Fonction Publique).
- > Avis favorable sur le schéma départemental des gens du voyage.

CM du 03/03/2023

- > Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022.
- > Affectation du résultat 2022 au BP 2023.
- > Modification des statuts. Approbation par le conseil des nouveaux statuts proposés par le Territoire d'Énergie du Puy de Dôme.
- > Subvention : dépôt d'un complément de subvention au FIC dans le cadre du bonus énergie soit 15% du montant de 109 100,00€ HT pour les travaux de rénovation ancienne poste.

CM du 31/03/2023

- > Validation des subventions 2023 aux associations pour une somme globale de 4 400,00€ inscrite au budget communal 2023.
- > Fixation des taux d'imposition : il a été proposé et approuvé de maintenir les taux d'imposition en 2023 identiques à 2022 soit pour la taxe habitation : 6,18%, taxe foncière bâti : 29,13% et taxe foncière non bâti : 69,23%.
- > Fongibilité des crédits. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2023.
- > Vote et validation du budget primitif 2023 : section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 369 881,77 € - section d'investissement (dépenses et recettes) : 532 915,96 €. Total du budget : 902 797,73 €.
- > SIVU du RPI : validation de la modification des statuts de l'article 4.
- > Projet solaire Dôme : opération collective en partenariat avec la Comcom ALF et l'Aduhme, consistant à l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics. Les deux bâtiments publics (Ecole-Mairie et ancienne Poste) ont été inscrits sur une fiche d'intention par la commune. Le conseil demande des éléments complémentaires pour pouvoir valider ce projet.
- > Éclairage public. Demande du conseil pour un changement d'horaire de l'allumage et de l'extinction des lumières au bourg et à Montboissier.

CONSEIL MUNICIPAL

Décisions du Conseil Municipal (suite)

CM du 09 Juin 2023

> Élections sénatoriales. Les délégués et leurs suppléants sont élus séparément sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Mme Rodriguez Sandrine élue au premier tour a déclaré accepter ce mandat. Mme Echalié Marilyn, Mr Fontenette Alexis et Mr Dugnas Sébastien proclamés suppléants, ont accepté le mandat.

> SIVU du RPI. Modifications des statuts. Validation d'un point ajouté : mutualisation ou création « Plan mercredi » accueil périscolaire pour le mercredi matin. Le conseil a approuvé cette modification.

> Projet SOLAIRE DOME. Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commande Solaire Dôme. Plan de financement pour Ecole et Mairie. Investissement total : 19 600 € HT- Aide du Conseil Départemental : 5 000 €. Reste à charge : 14 600 € HT. Taux de financement : 26%.

> Travaux d'entretien bâtiments communaux et cimetière (plomberie et pose de volets). Devis travaux plomberie : 1 938,00€ TTC. (Sarl Chassaigne). Fourniture et pose de volets à la mairie : 2 538,00€ TTC. (Malcus Daniel). Devis validés.

> Mise en place de la sauvegarde externalisée des dossiers et de la gestion électronique des données.

> Désignation d'un référent déontologue. Abstention des élus, pas de référent désigné.

> Autorisation de signature du PV contradictoire (Maintenance Entretien EP et illuminations festives 2023). Montant de la cotisation : 2 565,73€. Validation de l'ensemble des documents transmis par le SIEG.

> Renouvellement location photocopieur et remplacement du matériel de la mairie. Location pour 5 ans pour 237,99€ HT/trimestre.

> Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales. Liste transmise en Sous-préfecture pour validation.

CM du 25 août 2023

> Travaux : Investissement : validation devis pour matériel de cantine. Remplacement du lave-vaisselle fourni par l'entreprise ADVO pour la somme de 5 054,40€ TTC.

> Fonctionnement : validation du devis pour réparation des poteaux incendie après vérification. Devis du SIAEP du Bas Livradois validé pour un montant de 1 083,60€ TTC pour réparation de 4 poteaux.

> Comptabilité. Décisions modificatives en section d'investissement et fonctionnement dépenses.

> SIVU du RPI. Modification et validation du statut sur un point de l'article 2 qui sera intitulé : « mutualisation création accueil périscolaire pour le mercredi matin ».

> SIVU du RPI. Cantine à 1 euro. Proposition de mise en place de la cantine à 1 euro avec grille tarifaire. Après délibération, celle-ci est refusée par le conseil avec 7 voix contre, 2 pour et 2 abstentions. Mr le Maire est chargé d'en aviser le syndicat intercommunal.

> Convention de partenariat culturel (CC Ambert Livradois Forez) validée par le conseil communautaire. Après délibération, le conseil valide la convention de partenariat culturel et la charte qui l'accompagne.

> Location de la salle de fêtes. Révision du contrat de location et validation du règlement d'utilisation.

> Désignation des membres de la section « Ailloux et Autres ».

> Travaux dans parcelles sectionales : validation des tarifs à appliquer suivant les travaux.

Les comptes rendus et les délibérations des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune et sur place, en mairie aux heures d'ouvertures.

Plan local d'urbanisme (PLUI)

Le plan local d'urbanisme intercommunautaire (PLUI) est un document qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il doit être compatible avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale). Par ce document, l'Etat se désengage une fois encore d'une compétence en la faisant peser sur le budget des collectivités territoriales que sont les communautés de communes et les communautés d'agglomérations. (D'autant plus qu'il nécessite une révision en moyenne tous les 4 ans) Depuis 2016, la commune de Brousse est soumise à un Plan Local d'Urbanisation : celui de la communauté de communes du Pays de Cunlhat, adopté à la majorité des membres du Conseil Communautaire. A cette époque, nous nous étions déjà opposés à ce document trop restrictif et inadapté, qui nous limitait dans nos possibilités d'accueillir de nouvelles constructions. Les procédures d'évolution du PLUI du Pays de Cunlhat ont été ensuite proscrites par la communauté de communes Ambert

Livradois Forez (ALF) en 2021 et 2022. Du 6 novembre au 8 décembre 2023, une enquête publique a été menée afin de récolter les observations des habitants du territoire. Mais comme à l'habitude, cet avis ne pèsera pas lourd dans la balance. La topographie particulière du Livradois en fait un territoire à part avec de petits bourgs sans possibilité d'étalement et de nombreux petits hameaux où s'est développé l'habitat résidentiel. Afin de défendre au mieux nos perspectives de développement, nous avons donc fait des propositions de zones urbanisables dans certains villages (et non seulement en centre bourg comme le préconise le SCOT) et nous avons engagé une campagne d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination. C'est uniquement par cette politique de changement de destination des bâtiments existants et une remobilisation des logements vacants que nos petits territoires ruraux pourront se développer.

Règlementation des boisements

En France, une réglementation des boisements en milieu rural est en place. Elle a pour objectif de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces naturels, les espaces de loisir et les espaces habités. Elle définit trois zones : un périmètre interdit, un périmètre réglementé et un périmètre libre. Une révision, de cette réglementation, financée par le Conseil Départemental, a été lancée. Une fois achevée, elle sera validée pour une durée de 30 ans. Une commission a été créée où siègent les Maires des communes concernées, des exploitants agricoles, des propriétaires fonciers et des propriétaires forestiers désignés par les conseils municipaux ainsi que des propriétaires forestiers, des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles élus par la chambre d'agriculture. Cette commission est régie par une loi-cadre votée par le Conseil Départemental, elle-même dictée par une réglementation nationale. Notre objectif au sein de cette commission sera de veiller à ce que l'équilibre soit préservé entre les espaces boisés et agricoles afin que les uns ne prennent pas le pas sur les autres. Notre

autre préoccupation sera de faire respecter un périmètre déboisé autour des zones habitées afin de limiter les risques de propagation des incendies. Nous



examinerons chaque zone de boisement réglementée afin d'identifier et de proposer des périmètres d'éloignement et des zones de reconquêtes agricoles, après une coupe rase. Après ce travail d'étude, la population sera invitée à donner son avis par une enquête publique. Encore faut-il que cet avis soit entendu. À suivre.

École

Cette année, notre école accueille 41 élèves du CE2 au CM1 répartis sur les deux classes. Parmi les projets déjà menés, il faut noter le cycle natation à la piscine d'Ambert (très agréable vu les douceurs de la météo) et la visite du bourg proposée aux élèves par les membres du club des Genêts d'or. Cette découverte a permis aux élèves de découvrir Brousse autrement, à travers les souvenirs des plus anciens. Cette après-midi s'est terminée par un goûter offert par le club. Nous les remercions grandement. Dans un tout autre registre, la

classe des CE2-CM1 a eu la surprise et le plaisir d'accueillir la chanteuse Camille le vendredi 20 octobre. Un joli moment d'échange, riche en émotions et très musical ! Merci beaucoup pour cette belle rencontre... Et cette année scolaire se terminera par une classe de découverte au mois de juin 2024, projet qui ne pourrait pas être envisagé sans la participation de tous les partenaires de l'école (Communes, SIVU, APE, parents).



SIVU du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

À présent, vous connaissez bien le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) qui mutualise certains moyens inhérents à l'école dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre Brousse, Saint-Jean-des-Ollières, Sugères. Comme vous le savez, sont ainsi mutualisés, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), les garderies, les transports et plus récemment, la restauration scolaire avec la mise en place de la cuisine centrale. Pour la rentrée scolaire 2023/2024, le regroupement pédagogique compte 115 élèves. Les écoles des trois communes sont chacune composées de deux classes : 41 élèves sur l'école de Brousse, avec les niveaux de CM1, CM2 et CE2, 41 élèves sur l'école de Saint-Jean-des-Ollières, avec les niveaux de PS, MS, GS et CE1

et, 36 élèves sur l'école de Sugères, avec les niveaux, TPS, PS, MS, et CP. La télécommunication continue d'évoluer dans nos écoles. En effet après le renouvellement des copieurs pour une connexion en Wi-Fi aux ordinateurs des maitresses et le changement des live box, le raccordement de la fibre a été réalisé sur les écoles de Sugères et Saint-Jean-des-Ollières en fin d'année scolaire 2023. L'installation du réseau Fibre Orange sur notre commune de Brousse est en cours de mise en place, et de ce fait nous ne sommes pas encore éligibles au raccordement Fibre. Celui-ci se fera donc ultérieurement. Plus de 61 élèves bénéficient cette année 2023/2024 du transport scolaire sur le RPI de Brousse, Saint-Jean-des-Ollières, Sugères. Pour ce service, comme à l'habitude, 4 bus ont été affectés .../...

SIVU du RPI (suite)

.../...pour accueillir 8 enfants à chaque navette. Les 4 lignes sont ponctuées de 33 arrêts, ceux-ci représentant 20 points de montée différents pour une distance parcourue de plus de 140 km par jour. Les membres de la commission transport ont travaillé sans relâche sur ce dossier afin de proposer au Service des Transports de la Région un circuit répondant au mieux aux besoins des familles. Cette proximité et son bon fonctionnement sont essentiels à la sauvegarde de nos services sur notre territoire. Pour l'année 2022/2023, dernière année des temps d'activités périscolaires (TAP), les enfants inscrits aux ateliers ont profité de 7 périodes d'activités composées de 5 séances chacune. Les TAP des écoles de Brousse, Saint-Jean-des-Ollières, Sugères ont offerts aux enfants, la découverte d'ateliers sur le thème du cuir, de la chorale, de l'art plastique, de la nature et de l'orientation, de la pratique musicale, de la construction de maquette, de l'origami, du patois, du sport, de la sculpture, du dessin, de l'équitation, de la peinture, et du SRAV (savoir rouler à



vélo). Cette dernière formation reçue par tous les enfants de CM1-CM2 de Brousse et les CE2 de Brousse et de Sugères (savoir-faire et sécurité au même titre que l'apprentissage de la natation) a été subventionnée en partie par la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez. Devant ce mode de déplacement grandissant et populaire, ces connaissances sont utiles pour comprendre le « savoir partager la route » en toute sécurité. L'intervention entre autres de 15 animateurs a été nécessaire au cours de l'année pour assurer ces temps d'ateliers périscolaires. Une fête de fin d'année des écoles a eu lieu à la salle des fêtes de Sugères le 30 juin 2023,

c'est une belle occasion pour rassembler l'ensemble des enfants du RPI. Les activités et créations des enfants ont été exposées et en fin de spectacle, à la surprise de tous, deux chansons en Patois Auvergnat ont été interprétées par les enfants devant une salle comble de parents et grands-parents, émus. Une demande de dérogation a été exprimée lors du 2ème conseil d'école (Février 2023) pour un passage à la semaine à 4 jours d'école, pour la rentrée scolaire 2023/2024. À présent, les écoles du RPI fonctionnent les lundis, mardis, jeudis, vendredis avec les horaires suivant soit pour l'école de Brousse de 8:30 à 12:00 et de 13:30 à 16:00, pour l'école de Saint-Jean-des-Ollières de 8:45 à 12:00 et de 13:30-16:15, pour l'école de Sugères de 8:45 à 12:00 et de 13:45 à 16:30. Cette nouvelle perspective de rentrée de septembre 2023 a mis fin à 8 années d'ateliers périscolaires le vendredi après-midi. Le mercredi matin est ainsi libéré des activités scolaires. En conséquence le SIVU, soucieux de préserver l'organisation des familles et de répondre aux besoins exprimés, a consulté les familles du RPI par deux fois au printemps pour connaître leurs besoins et leurs attentes. Le Syndicat par le biais du dossier d'inscription aux services périscolaires de juillet a reçu 19 inscriptions à ce nouveau service. Devant cette forte demande, les élus du SIVU ont travaillé durant l'été afin de recruter 2 agents qualifiés pour accueillir les 19 enfants et pour l'acquisition de mobilier adapté dans un lieu d'accueil fonctionnel. Ce nouveau service public dispensé par le SIVU, est ouvert aux familles des enfants scolarisés sur le RPI depuis la rentrée 2023 de 07h30 à 13h30 à Saint-Jean-des-Ollières. Seulement voilà, le mercredi 6 septembre, premier jour d'accueil à la garderie du mercredi matin, ce sont finalement 6 enfants présents inscrits et ce même jour 13 désistements. La conséquence directe de cet état de fait est la suppression d'un poste impliquant la perte d'un emploi pour l'un des deux agents. Aujourd'hui, l'accueil périscolaire sur ce temps du mercredi matin reste un service ouvert mais dorénavant les places seront limitées.

Souvenez-vous, c'est en septembre 2022, que notre projet de cuisine centrale a atteint son objectif. Marianne et Sandrine, salariées du Bistrot de la Halle continuent en faveur du « bien manger » pour nos enfants, à confectionner chaque jour une petite .../...

SIVU du RPI (suite)

.../... centaine de repas intégralement fait maison. Ceux-ci sont ensuite redistribués sur les trois communes. Les agents communaux de Saint-Jean-des-Ollières et de Sugères viennent chercher les repas en liaison chaude pour les acheminer vers leur cantine respective. Dans un souci permanent de respecter la loi Egalim, et de limiter l'empreinte écologique, un soin particulier est apporté à la gestion des déchets, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, et à l'utilisation de produits locaux (à ce jour, 60% des produits servis dans l'assiette de nos enfants parcourent moins de 20 km).

L'équipe municipale de Brousse ainsi que celle du SIVU du RPI sont régulièrement sollicitées et interviewées par la presse (La Montagne, La Tribune) et la radio (France Bleu, RCF 63, RTL) qui s'emparent du sujet avec autant de conviction que nos cuisinières et mettent à l'honneur le travail réalisé dans la cuisine centrale de Brousse.

Début d'année 2023, une nouvelle fois une **LUTTE CONTRE LES FERMETURES DE CLASSE** a eu lieu. Fin janvier, l'annonce est faite : Notre RPI (ainsi que bien d'autres) est visé par un projet de fermeture de classe ! Comme l'année dernière le SIVU a organisé une réunion publique à Brousse le 18 janvier. Le soir même, malgré une assemblée moins nombreuse, une pétition était lancée et la lutte orchestrée : banderoles devant les écoles, affiches, communiqué de presse... Le projet de fermeture de classe n'a finalement pas été présenté lors de la commission statutaire (CDEN) du 1 février 2023, ce qui signifie que notre RPI BROUSSE, SAINT-JEAN-DES-OLLIERES, SUGERES a été cette année encore épargné. Ce revirement de situation est sans nul doute dû à la mobilisation dont certains ont su faire preuve, chacun avec ses moyens et à son échelle, accompagné d'un travail de fond réalisé par nos élus départementaux Monsieur DUBOURGNOUX et Madame BURIAS, le député Monsieur CHASSAIGNE et son suppléant Monsieur BRUGEROLLLE. Ils se sont mobilisés pour tous les secteurs concernés et en particulier, se sont attachés à défendre activement notre RPI reconnu et réputé dynamique et investi. En effet au risque de se répéter, les effectifs dans nos écoles sont constants grâce à une politique générale de



revitalisation de nos villages. Les investissements tant humains que financiers pour offrir à nos élèves une qualité de vie et d'enseignement, la remise à neuf de nos bâtiments depuis plusieurs années, l'organisation minutieuse des transports scolaires, la politique générale de revitalisation de nos campagnes afin d'accueillir de nouvelles familles et notre cuisine centrale en sont le reflet. De plus le dernier service mis en place concernant l'accueil du mercredi matin a été estimé par la commission des services de l'Inspection de l'Education Nationale, la DSDEN 63, le service « jeunesse, engagement et sports », la SDJES 63, et la CAF 63 comme étant un travail louable et qualitatif. Cependant pour Brousse, Saint-Jean-des-Ollières, Sugères rien n'est acquis. Le combat devra sans doute reprendre tôt ou tard pour conserver nos écoles, garantes de la vie et du dynamisme de nos communes et qui plus que jamais, sont la cible de réductions budgétaires. Il nous faut être vigilants. La menace reste constante. Nous devons pouvoir compter sur une véritable unité. Attention, des signes d'une démobilité locale se sont malgré tout fait sentir cette année, et ont été soulignés, ce qui pourrait générer le découragement de tous les élus s'ils ne sont pas suffisamment relayés. Nos interventions s'avèrent inefficaces sans la participation des concernés et de tous ceux qui gravitent autour de nos écoles. Le désengagement et le manque de solidarité constituent véritablement une faille exploitable pour une éventuelle proposition de fermeture dès l'an prochain.

Le centre communal d'action sociale

Retour sur la fin d'année 2022

Les festivités offertes par le CCAS, sont pour nos aînés un moment de partage certes traditionnel à Brousse mais socialement essentiel et attendu par beaucoup, c'est incontestable. N'oublions pas que les fêtes de fin d'année sont synonymes de solitude pour certains et que ces attentions sincères représentent aussi un élan de solidarité et une marque de respect pour nos anciens. Entre voisins ou entre amis, accompagné d'un proche pour ceux qui le souhaitent, chacun des bénéficiaires a le choix de venir s'attabler autour d'un repas chaleureux et soigné, ou bien de recevoir une visite à domicile ou en EPHAD avec un colis gourmand confectionné à son intention. C'est ce que le Conseil d'administration du CCAS met un point d'honneur à faire perdurer, en ses membres et élus, qui s'appliquent chaque année à choisir ce qui leur semble le mieux pour faire plaisir aux aînés de Brousse. Aussi le 17 décembre dernier, les 23 bénéficiaires qui ont opté pour le repas, ont partagé un délicat menu concocté cette



année par le traiteur originaire de Montméat, Cécile Jugue, de l'entreprise « Les Midinettes ». Les convives ont vraiment apprécié l'organisation de cette fête, ces tablées décorées avec soin, et ce moment joyeux, ponctué par des airs populaires au son de l'accordéon de Catherine TEYSSIER. Certains ont chanté, fredonné, ou encore dansé, pour le plus grand plaisir de tous. Les autres bénéficiaires, au nombre de 38 ont reçu à domicile leur colis de produits du terroir, préparé par « Les caves de l'abbaye » de Chauriat, avec cette



année, le petit clin d'œil local de la composition : un ballotin de chocolats fabriqués par Solange et Fabien Spiss du « délice des anges » au Moulin de Chabanne.

Le dispositif « Argent de poche ». Fin d'année 2023, le CCAS a décidé de lancer le projet au sein de la commune. Il offre la possibilité à des jeunes âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité en contrepartie d'une indemnisation, durant les vacances scolaires. La CAF soutient financièrement les collectivités qui mettent en place ce dispositif. Les finalités de ce dispositif sont de développer des actions concrètes visant à promouvoir l'ouverture culturelle et sociale, à transmettre les valeurs de la République et à développer l'esprit critique ; valoriser l'engagement des jeunes et leur participation à la vie de la commune ; accompagner les processus d'insertion sociale ; permettre aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter ; favoriser les liens des jeunes entre eux, avec les parents et les institutions. Dans le cadre de leur mission, les jeunes sont encadrés et accompagnés par un adulte référent pédagogue et technique. Un contrat de participation ou une charte d'engagement sera signé par le jeune, l'encadrant et/ou l'élu, relatant les règles à respecter dans l'exercice des tâches confiées. Pour ce faire, une information sera réalisée auprès des jeunes du territoire. Des missions leur seront proposées en fonction de leur savoir-faire et dans un intérêt de services à la population. À titre d'exemple, les travaux confiés aux jeunes peuvent.../...

Le centre communal d'action sociale (suite)

.../...concerner : l'aide à l'archivage, la participation à l'encadrement de manifestations festives, la préparation de tables et couverts pour un repas de CCAS, l'inventaire dans une bibliothèque.... Ces missions ne sont en aucun cas une substitution à un emploi. Les jeunes peuvent également être à l'initiative des missions proposées. Elles doivent viser à l'amélioration de leur cadre de vie et être d'utilité collective. À suivre ! N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie.

Pour rappel : Le CCAS demeure un relai pour obtenir de multiples conseils ou pour être accompagné dans

ses démarches, et être orienté en cas de besoin vers les administrations et interlocuteurs compétents dans le domaine du social. Ceux qui en manifestent le besoin ne doivent pas hésiter et peuvent s'adresser à la Mairie pour demander un rendez-vous avec Sébastien Dugnas, Président du CCAS ou encore sa vice-Présidente Sandrine Rodriguez.

Les élus et membres du CCAS souhaitent à tous les habitants de Brousse d'agréables fêtes de fin d'année 2023 et leurs adressent leurs vœux les plus chaleureux pour 2024.

La bibliothèque

La bibliothèque de Brousse vous offre gratuitement un grand choix de livres, DVD et CD disponibles sur place immédiatement ou sur commande auprès des autres bibliothèques du réseau. Les "étudiants" de tous âges peuvent emprunter certains ouvrages sur une longue durée (jusqu'à 10 mois) et éviter ainsi l'achat d'un livre qui finira peut-être ensuite dans une boîte à livre. Les élèves de l'école de Brousse continuent à fréquenter notre bibliothèque une fois par mois pour leur plus grand plaisir. Chacun y trouve "chaussure à son pied". Notre bibliothèque met à la disposition du public un ordinateur avec un accès internet (en dehors des heures d'ouverture, s'adresser au secrétariat de Mairie). Nos bénévoles proposent d'apporter la lecture à domicile pour les personnes en difficulté pour se

déplacer. N'hésitez pas à les contacter. Depuis 2 ans déjà notre biblio libre remporte un franc succès notamment auprès enfants de l'école de Brousse qui peuvent en profiter à chaque récréation. Ce lieu est à la disposition de tous. Il a été mis en place dans un souhait de partage de la culture et non comme relai de la déchetterie. Merci de le respecter en tant que tel. Merci aux enfants qui nous ont permis d'illustrer cet article avec leurs dessins. Les membres de la bibliothèque vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024.

Roseline Gazon : 04 73 72 27 71

Brigitte Guilly : 06 99 47 91 95

Chantal Guillaumon : 04 73 72 23 79

Horaires d'ouverture : Mardi de 17h30 à 18h30.



Comité des fêtes

L'année 2023 s'est articulée autour de deux principaux événements. En effet, pour la première fois le Comité des Fêtes a organisé le réveillon de la Saint Sylvestre qui a réuni une soixantaine de participants, joyeux de célébrer ensemble le passage de la nouvelle année. Suite à ce vif succès, il a été unanimement décidé de reconduire cette fête pour le 31 décembre 2023. La fête patronale du 8 et 9 juillet a constitué la seconde partie de notre activité. Le marché des producteurs, la brocante, l'exposition d'œuvres d'artistes locaux et les diverses animations ont séduit un très large public. Le repas a été servi par notre équipe de bénévoles à plus de 140 convives. De plus, nous avons eu la chance



d'accueillir le talentueux Fred Phelut qui, tout au long de la journée à travers ses compositions ou des reprises revisitées de la chanson française, a assuré avec brio l'ambiance musicale de notre fête. La célébration de la messe des conscrits, la remise de la gerbe au monument aux morts, la retraite aux



flambeaux et les baptêmes en Harley ont été nombre d'événements qui ont ponctué cette journée. La fête s'est clôturée par un lâcher de ballons porteurs de messages, dont certains sont parvenus au-delà des rives du lac Léman ! Merci à la municipalité de Brousse, au Comité des Fêtes de la commune d'Auzelles pour le prêt de son matériel et à nos différents partenaires pour le soutien qu'ils nous ont apporté. Notre assemblée générale annuelle s'est tenue le 28 septembre. Au cours de cette réunion, il a été décidé la mise en place d'une nouvelle structure administrative et nous avons procédé à l'élection des membres du bureau. Pour cette fin d'année 2023 le Comité des Fêtes prévoit l'acquisition de matériels tels qu'une crêpière, une plancha, une friteuse, des barnums... L'ensemble de ces équipements seront également à la disposition de toutes les associations de la commune. De plus, un frigo-vitrine, 100 assiettes blanches et 100 verres à eau ont été achetés, ils seront quant à eux à la disposition de la salle des fêtes. Nous ne pouvons conclure sans adresser nos chaleureux remerciements à tous les bénévoles, qui grâce à leur engagement, ont permis la réalisation de ces manifestations. Toute l'équipe du comité des fêtes de Brousse vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous donne rendez-vous pour de joyeuses festivités en 2024 !

Catherine DO - Présidente
comitedesfetesdebrousse@orange.fr

NOS ASSOCIATIONS

Brousse et son Histoire

Depuis 2017, notre association BROUSSE ET SON HISTOIRE (B&H en abrégé) donne l'opportunité à ses membres de partager dans la convivialité l'attrait pour l'histoire locale. Au travers de recherches et d'exposés thématiques, de sorties culturelles et de chantiers participatifs, nous approfondissons notre connaissance de l'histoire et de l'évolution de notre commune de BROUSSE. L'année 2023 a été consacrée aux sorties culturelles et au recensement de notre patrimoine.

Nos sorties culturelles :

- 7 janvier : sortie pédestre sur le thème des anciens châteaux de MONTBOISSIER et de LA PRADERIE. Cette sortie a été illustrée par un exposé préalablement confectionné par des membres de l'association.
- 19 janvier : nous avons été cordialement reçus par les agents des Archives départementales du Puy de Dôme pour une visite guidée de leurs locaux et une présentation de documents anciens utiles pour nos futures recherches.



- 3 février : une sortie à la découverte de l'église romane de LA COLAMINE SUR VODABLE et des ruines de l'ancien fort de MAREUGHEOL a été agrémentée d'un déjeuner convivial à l'auberge de LA LOUE à VODABLE (repas à la charge des participants).
- 6 avril : en souvenir des anciens moulins à huile de notre commune depuis bien longtemps en ruine, l'association B & H a organisé une visite guidée d'un moulin à huile en activité à VERNIERES sur la commune de SAINT AGATHE près de VOLLORE VILLE.

Le recensement du petit patrimoine de nos villages

Afin d'actualiser un précédent recensement du petit

patrimoine effectué en 1997, nous visiterons chacun des 50 villages dispersés sur notre commune. Ce recensement répertorie le bâti ancien (fontaines, puits, ponts, fours à pain, biefs), les monuments religieux (croix, calvaires, chapelles, églises) et certains éléments naturels remarquables (arbres, mares). Cette activité nous permet aussi d'apprécier le charme et les particularités de chacun de ces lieux : certains sont perchés, d'autres nichés au fonds des vallons, certains sont entourés de bois, d'autres bien dégagés... L'appellation « village » usité localement pour désigner nos hameaux traduit bien le sentiment des habitants que leur cadre de vie est une localité bien distincte des autres. Certes Brousois, mais plus particulièrement de son village. Et ça ne date pas d'hier ! Début 1700, les curés rédigeant les registres paroissiaux répertoriaient les baptêmes, mariages et sépultures en fonction des villages et non des patronymes et prénoms des personnes concernées. Comme décrit par Lucien GACHON dans son livre "Une commune rurale d'Auvergne du XVIIIème au XXème siècle", les noms de ces villages remontent pour la plupart du Moyen Age. Ils ont été donnés en dialecte local par les premiers occupants des lieux en fonction principalement de faits naturels comme le relief ou plus rarement d'un fait humain comme le nom d'un habitant. La préservation et l'attachement à ces noms de lieux n'ont jamais été plus d'actualité que depuis l'obligation légale de dénommer chaque voirie et numéroter chaque immeuble bâti. Après trois journées consacrées en 2023 au recensement du petit patrimoine et à la visite d'une vingtaine de villages, l'opération est loin d'être terminée et nous réservera encore de belles sorties pour la prochaine année 2024. Les recherches et les sujets traités par notre Association sont consultables en ligne sur le site internet officiel de la commune www.brousse63.fr, rubrique "Histoire Locale et Patrimoine ». Si vous souhaitez participer à nos activités, nous vous accueillerons les bras ouverts.

contact: broussetsonhistoire@orange.fr

Le bureau et les membres de l'Association vous souhaitent leurs meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2024.

Le président : René AUJARDIAS

Les Genêts d'Or

Les membres du club peu nombreux hélas, ont animé nos réunions tous les troisièmes jeudis de chaque mois. Nous espérons toujours la venue de nouveaux adhérents. Le 6 juin 2023. Assemblée générale des aînés ruraux du département à Parent à laquelle ont participé quelques membres de notre club. Le 6 octobre : la semaine bleue. Les élèves de l'école primaire se sont promenés dans le bourg de Brousse avec leur institutrice, Maurice Chanal, leur guide et Bernard Vaisse pour découvrir les anciens commerces et les métiers disparus. Au retour, un goûter leur a été offert par le club.

La Présidente Odette Chanal et les membres du Bureau vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.



Association des Parents d'Elèves (APE)

Depuis quarante-cinq ans, l'association a pour objectif de favoriser le développement moral, intellectuel et physique des enfants du RPI, de créer des liens amicaux entre les parents, les membres de l'association et les habitants des trois villages. Pour cette nouvelle année scolaire, de nombreux projets sont d'ores et déjà programmés par les écoles, avec notamment le voyage scolaire des CE2, CM1 et CM2 prévu en mai. Le renouvellement de la moitié des membres du bureau lors de l'assemblée générale de septembre et l'arrivée de nouveaux membres nous redonnent une grande motivation pour les festivités. Tout au long de l'année des manifestations ont été ou seront organisées et les bénéfices sont intégralement reversés aux écoles sous forme de dons afin d'aider à réaliser les projets d'activités et de déplacements envisagés par les enseignants.

Nous vous donnons rendez-vous pour nos prochaines manifestations :

- * 3 commandes de Gâteaux Bijou
- * Fêtes des associations de Saint-Jean-des-Ollières, sept 2023
- * Repas des tripes du 11 Novembre à Saint-Jean-des-Ollières
- * Spectacle et cadeaux offerts aux enfants du RPI, 15 décembre
- * Loto, le samedi 09 mars- Salle des fêtes de Sugères.

* Vente de plants le dimanche 05 mai à La Chèvrerie d'Eugénie, Le Vignal, Sugères.

* Fête des Écoles - le vendredi 28 juin - Salle des fêtes de Sugères.

Nous tenons à remercier tous les parents qui ont apporté leur aide, nos sponsors et les mairies qui participent à nos animations, nous permettent de faire nos photocopies en couleur et qui mettent à disposition leurs salles des fêtes.

Vous pouvez nous suivre sur notre page FACEBOOK : <https://www.facebook.com/people/Ape-Rpi/100010512694508/>



NOS ASSOCIATIONS

Sapeurs-pompiers de Saint-Jean-des-Ollières

Le Centre de Première Intervention de Saint-Jean-des-Ollières recrute des Sapeurs-Pompiers Volontaires. Nous sommes une équipe de 19 Sapeurs-Pompiers Volontaires et intervenons sur les secteurs des communes de Saint-Jean-des-Ollières, Fayet-le-Château et Brousse. La présence d'une caserne en milieu rural est primordiale pour le bien de tous. Envie d'action ? Envie de vous sentir utile ? Envie de découvrir le monde des sapeurs-pompiers ? Vous avez entre 16 ans et 60 ans, avez envie de donner de votre temps pour aider d'autres personnes et vivre une expérience hors du commun et riche en émotions, alors rejoignez-nous ! Vous pouvez contacter l'Adjudante Cheffe ITIER Claire, Cheffe de Centre au 06 76 39 61 61 ou le Caporal-Chef BESSEYRIAS Pascal au 06 98 37 56 08, ils seront heureux de vous accueillir et de répondre à toutes vos questions. Venez vous informer, visiter la caserne, découvrir les véhicules de secours et échanger avec nous. Nous avons besoin de vous, alors n'hésitez plus !

Charlène CHAMPEIX, Présidente de l'Amicale et Claire ITIER Cheffe de Centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Jean-des-Ollières.

Association du Jumelage BROUSSE-VILLE-LE-MARCLET

Pour l'Ascension 2023, du jeudi 18 au dimanche 21 mai, nous avons reçu nos amis Villiers. Comme chaque fois, nous nous retrouvons avec un immense plaisir et c'est autour d'un pot d'amitié, offert par la municipalité, que nous les avons accueillis et que nous avons échangé des souvenirs. Vendredi 19 mai : Le matin, promenade dans THIERS avec nos jeunes guides, Jules et Amandine que nous remercions très vivement pour leurs commentaires enrichis d'anecdotes. Puis repas à Thiers suivi de la visite du musée de la Coutellerie. Samedi 20 mai : Le matin, découverte panoramique de Vichy en bus suivie d'un repas au bord de l'Allier. L'après-midi, visite commentée en petit train, puis une autre visite guidée pédestre "Vichy, capitale de l'Etat français 1940-1944", puis retour en salle des fêtes pour le dîner. Dimanche 21 mai : Séance photo de groupe dans la cour de l'école puis repas de partage de nos spécialités régionales respectives à la salle des fêtes. Départ de nos amis vers 15h pour la Picardie. Tous les



participants furent enchantés par cet échange amical et chaleureux. Nos festivités habituelles se sont déroulées, le 8 avril 2023 pour le concours de belote et le 30 juillet pour le repas campagnard animé par l'accordéoniste Catherine Teyssier. L'assemblée générale a eu lieu le samedi 4 novembre et les membres du bureau ont été reconduits dans leur fonction, à savoir : Bernard VAISSE Président, Pascal BESSEYRIAS Vice-président, Elvire FOUGERE Trésorière, Bernard MIOLLE Vice-trésorier, Arlette LELIEVRE Secrétaire et Guy FARGETTE Vice-secrétaire. En cette fin d'année 2023, les membres du bureau et moi-même, vous souhaitons une très bonne et heureuse année 2024.

Contact : Bernard VAISSE Président 04 73 72 88 58 ou 06 09 34 07 39

La Sauce de Brousse

BAL TRAD' DU 24/02/2023

Ce petit rendez-vous avec les danses traditionnelles d'ici et d'ailleurs nous a fait vivre un moment bon enfant, convivial et familial favorisant les rencontres au sein d'un public éclectique et relativement nombreux (70 entrées adultes). L'orchestre et sa musique acoustique a assuré toute l'après-midi et a permis à chacun de s'amuser et de s'essayer sur des danses variées, simples, faciles à apprendre dans la bonne humeur et le mélange des gens.

Le tout s'est agrémenté de crêpes et autres friandises à foison et de boissons rafraîchissantes pour éponger la sueur.

BALADE SEMI-NOCTURNE DU 04/08/2023

Le succès de cette manifestation du milieu d'été ne s'épuise pas. La balade et son ravitaillement ont emmenés plus de 60 personnes sur les chemins. La soupe à l'oignon finit par avoir ses inconditionnels et ce temps de rencontre reste un moment fort avec une forte participation des habitants de Brousse.

Nous sommes aussi heureux d'y accueillir « nos aînés » qui ne marchent pas ou peu mais aiment profiter de ce moment de rencontres.

Un bémol cependant : La capacité de la salle ne permet pas d'accueillir plus de 90 convives et risque de nous contraindre à refuser du monde. À voir...

REPAS AUTOUR DU FOUR À PAIN DU 17/09/2023

Ce fut dur mais réussi ! Nous avons eu quelques soucis avec la gestion du four à pain, mais ce fut bon à déguster quoique les pommes de terre étaient un peu « craquantes ». Comme « c'est en forgeant que l'on devient forgeron » ça sera encore mieux la prochaine fois.

Les convives furent donc patients et compréhensifs et tout s'est déroulé dans la bonne humeur et fut

agrémenté par notre musicien très à l'écoute, qui s'est adapté de façon appropriée et variée.

La réalisation d'un parquet de danse a fortement contribué au fait que danseurs(euses) et voyeurs(euses) puissent prendre leur plaisir.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui nous ont aidés de leurs conseils, leur participation avant, après, pendant et ceci de façon simple et amicale. Ils se reconnaîtront.

Projets 2024 :

Exposition d'artistes locaux méconnus mais talentueux. (Samedi 24/02 de 14 à 18h ; Dimanche 25/02 de 10h à 17h) Dégustations dans la salle de la buvette avec crêpes et plein de petites bonnes choses.

IDÉE : Organiser un défilé de mode décalé, humoristique et original.

CONTACTS : Pour ceux qui désirent exposer et, ou participer au défilé (nous accueillons toutes les idées).

YVETTE CHEROUX : 06 79 36 37 66 et MYRIAM LECONTE : 06 65 46 72 90



AGENDA 2024

JUMELAGE BROUSSE/VILLE-LE-MARCLET

Samedi 30 mars : Concours de belote

Dimanche 28 juillet : Repas campagnard

LA SAUCE DE BROUSSE

Samedi 24/02 de 14 à 18h et dimanche 25/02 de 10h à 17h : expo d'artistes locaux

Vendredi 2 août 2024 : Balade semi nocturne

Samedi 16 novembre 2024 : Théâtre dans le cadre d'un dîner spectacle

LE COMITE DES FETES

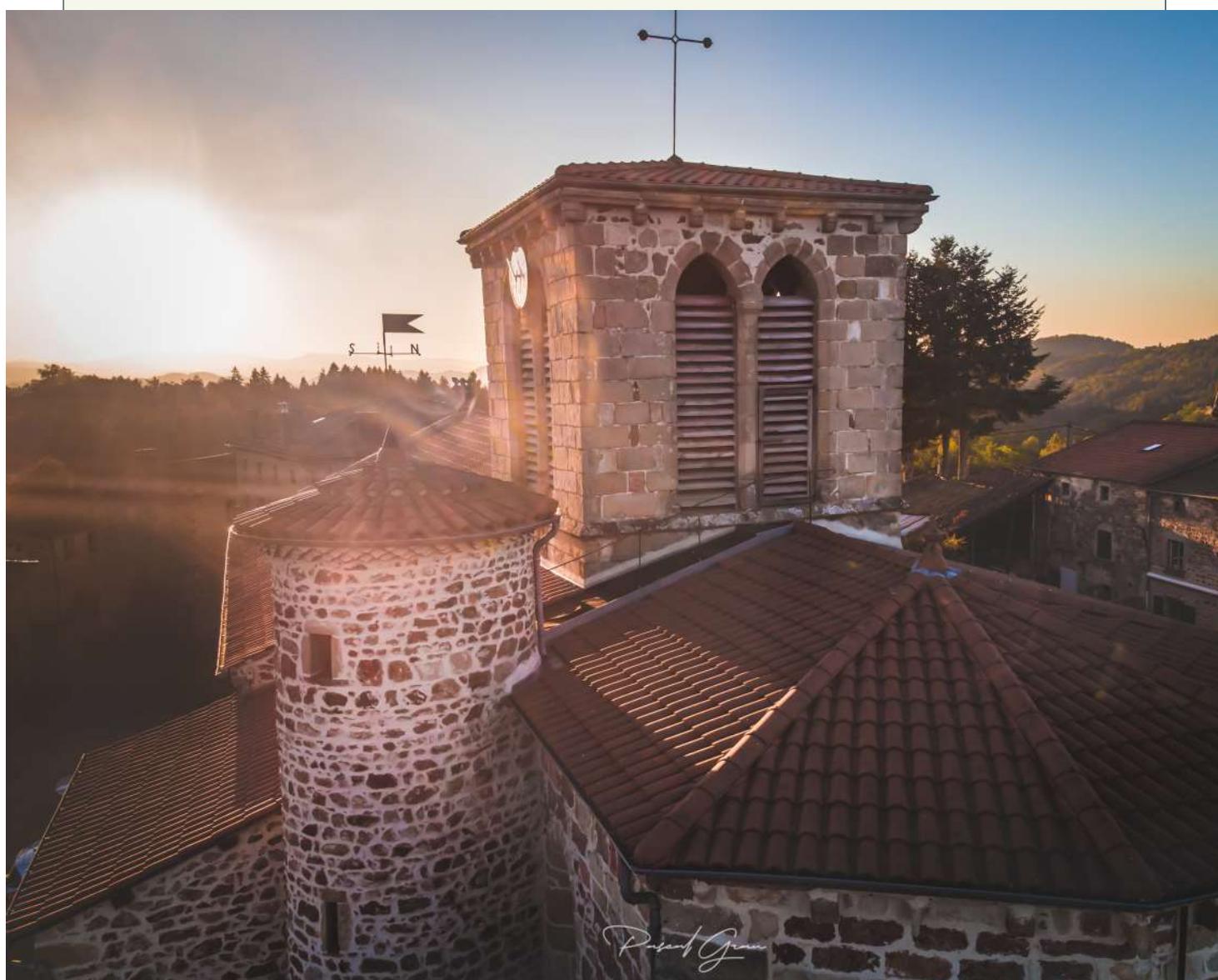
Samedi 6 et dimanche 7 juillet 2024 : fête patronale

Mardi 31 décembre 2024 : Réveillon de la saint Sylvestre

BALADE REMARQUABLE DE LA MONTAGNE

Dimanche 5 mai 2024 : Randonnée organisée par le journal « La Montagne ».

Pour cette manifestation nos associations sont mobilisées mais un grand nombre de bénévoles est nécessaire. Toute bonne volonté est bienvenue. Prenez contact avec la Mairie.



BULLETIN MUNICIPAL DE BROUSSE # DÉCEMBRE 2023

Directeur de la publication : Sébastien DUGNAS, Maire

Merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin communal. Merci à tous ceux qui, comme à l'habitude, ont participé à la vie de Brousse. Et un merci particulier à Monsieur Pascal Grau, nouvellement arrivé au lieu-dit La Bertat avec sa petite famille, pour les magnifiques photos de Brousse ci-dessus, en page 5 et en première page.

Impression : HK Print, Issoire.